

СЪД НА ЕВРОПЕЙСКИЯ СЪЮЗ
TRIBUNAL DE JUSTICIA DE LA UNIÓN EUROPEA
SOUDNÍ DVŮR EVROPSKÉ UNIE
DEN EUROPÆISKE UNIONS DOMSTOL
GERICHTSHOF DER EUROPÄISCHEN UNION
EUROOPA LIIDU KOHUS
ΔΙΚΑΣΤΗΡΙΟ ΤΗΣ ΕΥΡΩΠΑΪΚΗΣ ΕΝΩΣΗΣ
COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN UNION
COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE
CÚIRT BHREITHIÚNAIS AN AONTAIS EORPAIGH
SUDEUROPSKE UNIJE
CORTE DI GIUSTIZIA DELL'UNIONE EUROPEA



EIROPAS SAVIENĪBAS TIESA
EUROPOS SĄJUNGOS TEISINGUMO TEISMAS
AZ EURÓPAI UNIÓ BÍRÓSÁGA
IL-QORTI TAL-ĠUSTIZZJA TAL-UNJONI EWROPEA
HOF VAN JUSTITIE VAN DE EUROPESE UNIE
TRYBUNAŁ SPRAWIEDLIWOŚCI UNII EUROPEJSKIEJ
TRIBUNAL DE JUSTIÇA DA UNIÃO EUROPEIA
CURTEA DE JUSTIȚIE A UNIUNII EUROPENE
SÚDNY DVOR EURÓPSKEJ ÚNIE
SODIŠČE EVROPSKE UNIJE
EUROOPAN UNIONIN TUOMIOISTUIN
EUROPEISKA UNIONENS DOMSTOL

APPEL À CANDIDATURES N° CJ AP 51/25

La Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg organise une procédure de sélection afin d'engager un agent contractuel auxiliaire de groupe de fonctions IV pour exercer les fonctions de Producer writer au sein de la direction de la Communication.

I. PRÉSENTATION DU SERVICE

La direction de la Communication, rattachée à la direction générale de l'Information, a pour mission de gérer l'ensemble des événements et activités de communication et d'information de l'institution, aussi bien internes qu'externes. Elle est composée de deux unités : l'unité Presse et information et l'unité Publication et médias électroniques.

Elle est responsable des informations fournies, notamment aux médias, aux professionnels du droit et aux citoyens sur l'activité de la Cour de justice et du Tribunal, sous forme écrite et audiovisuelle.

Elle est également en charge de la production audiovisuelle de l'institution ainsi que d'autres productions audiovisuelles destinées à Curia Web TV, afin de rapprocher l'institution du citoyen.

II. PRÉSENTATION DU POSTE

La direction de la Communication cherche à recruter un(e) Producer writer pour les produits audiovisuels de Curia Web TV. En collaboration avec le comité éditorial et le rédacteur en chef de Curia Web TV, il/elle contribuera notamment :

- à la rédaction de textes pour les émissions de Curia Web TV, en étroite coopération avec les responsables des programmes ;
- à la pré-production et post-production des émissions ;
- à l'optimisation éditoriale multiplateforme des contenus ; et
- aux initiatives de promotion et de développement de Curia Web TV.

III. PROFIL RECHERCHÉ

III.a. Critères d'admissibilité

- être ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne (UE) ;

- avoir un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins sanctionné par un diplôme¹ ;
- avoir une connaissance approfondie d'une langue officielle de l'Union européenne et une bonne connaissance d'une autre langue officielle de l'Union. Les langues utilisées dans le service étant principalement le français et l'anglais, de bonnes capacités rédactionnelles en français et/ou en anglais sont requises.²

III.b. Critères de sélection

La Cour utilisera les critères suivants pour sélectionner les candidats les plus qualifiés qui seront invités à un entretien :

- une formation en communication ou dans le domaine audiovisuel ;
- une expérience professionnelle d'écriture créative pour des produits audiovisuels d'au moins cinq ans ;
- une maîtrise des notions du droit de l'Union européenne ;
- une expérience dans la communication au sein des institutions européennes serait un atout.

En plus des critères ci-dessus, les candidat(e)s invité(e)s à l'entretien seront également évalué(e)s par rapport aux compétences générales suivantes :

- **Communication** : communiquer clairement et précisément tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- **Analyse et résolution de problèmes** : identifier les faits critiques dans des problèmes complexes et développer des solutions créatives et pratiques ;
- **Travail en équipe** : travailler en coopération avec les autres au sein d'équipes et respecter les différences entre les personnes ; créer un esprit d'équipe en encourageant les objectifs communs et l'échange de connaissances et d'expériences ;
- **Apprentissage et développement** : développer et améliorer les compétences personnelles et la connaissance de l'institution et de son environnement ; s'engager à former les autres, partager les connaissances et améliorer systématiquement les méthodes de travail ;
- **Priorisation et organisation** : capacité à hiérarchiser les tâches les plus importantes, à travailler de manière flexible et à organiser efficacement sa propre charge de travail et celle des autres ;
- **Résilience** : rester efficace sous la pression du travail, être flexible et s'adapter à un environnement de travail changeant ; encourager les autres à faire de même et ajuster sa propre approche et celle de son équipe pour s'adapter aux circonstances changeantes ;
- **Qualité et résultats** : assumer la responsabilité et l'initiative de fournir un travail de haute qualité dans le cadre de procédures établies ; construire des processus systématiques et méthodiques dans les projets et le travail tant au niveau personnel que de sa propre équipe.
- **Leadership** : inspirer l'enthousiasme et avoir une attitude positive.

IV. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les candidat(e)s éligibles dont les candidatures se classent parmi les mieux qualifiées conformément aux critères de sélection détaillés au point III.b, peuvent être contacté(e)s afin de vérifier leurs

¹ Seuls les diplômes délivrés dans les États membres de l'UE ou faisant l'objet de certificats d'équivalence délivrés par des autorités desdits États membres de l'UE sont pris en considération.

² L'attention des candidat(e)s est attirée sur le fait que les niveaux minimaux requis ci-dessus s'appliquent à chaque aptitude linguistique (parler, écrire, lire, écouter) mentionnée dans l'acte de candidature. Ces aptitudes reflètent celles du cadre européen commun de référence pour les langues (<https://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>).

compétences linguistiques, ainsi que de prouver leur expérience professionnelle et/ou d'autres aptitudes, connaissances et compétences. Ce contact de présélection ne donne pas droit aux candidat(e)s d'être convoqué(e)s à un entretien.

Les entretiens se dérouleront en français et/ou en anglais. L'entretien testera la motivation, l'aptitude et la connaissance du/de la candidat(e) des matières relatives aux fonctions à exercer et des critères de sélection établis dans le présent appel à candidatures. Une épreuve écrite sera également organisée afin d'évaluer certaines compétences spécifiques requises pour le poste.

V. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats sont invités à introduire leur candidature via le portail EU CV Online en suivant ce lien : <https://curia.europa.eu/apply> avant le 24 octobre 2025 à 17h00 (heure du Luxembourg). Seules les candidatures envoyées via le portail EU CV Online seront prises en compte. Une candidature déposée hors-délai ne sera pas acceptée.

Les candidats doivent noter que les informations fournies dans leur candidature via le portail EU CV Online constituent une base d'appréciation des critères d'éligibilité et de sélection. Par conséquent, ils sont invités à lire attentivement les exigences et à fournir les informations pertinentes de manière suffisamment détaillée pour permettre cette appréciation. Une attention particulière doit être portée aux informations relatives à leur formation et à leur expérience professionnelle, notamment les dates exactes, la description des responsabilités, les fonctions exercées et les outils utilisés.

VI. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

La Cour de justice de l'Union européenne garantit l'égalité des chances, sous réserve de l'évaluation comparative des mérites des candidats, et l'égalité de traitement de toutes les personnes qui manifestent leur intérêt à un emploi vacant, en excluant toute discrimination. Elle encourage activement l'introduction de candidatures diversifiées provenant de candidats possédant une expérience et des compétences et connaissances variées, sur la base géographique la plus large possible parmi les ressortissants des États membres de l'UE.

Dans ce contexte, tout candidat en situation de handicap ou présentant un état de santé susceptible d'avoir une incidence sur son aptitude à passer les épreuves, est invité à contacter l'unité Sélection des talents (curia.candidatures.communications@curia.europa.eu) dès l'introduction de sa candidature, afin qu'elle puisse organiser, conformément à l'article 1er *quinquies* du statut des fonctionnaires, les aménagements nécessaires pour permettre sa pleine participation aux épreuves de la sélection. À cette fin, le/la candidat(e) pourra être appelé(e) à envoyer au service médical de la Cour une attestation établie par l'autorité nationale ou un certificat médical, qui sera examiné aux fins de l'établissement des aménagements nécessaires.

Pour des informations relatives à la protection des données, veuillez consulter la déclaration de confidentialité spécifique : https://curia.europa.eu/jcms/jcms/P_95038/

VII. CONDITIONS D'EMPLOI

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) comme agent contractuel auxiliaire conformément à l'article 3 ter du Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAA), dans le groupe de fonctions IV³.

³ Conformément à l'article 88 du Régime applicable aux autres agents (RAA) de l'Union européenne <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1962R0031:20140101:FR:PDF>, l'engagement d'un agent contractuel visé à l'article 3 ter est conclu pour une durée déterminée ; il est renouvelable. La durée effective de l'engagement dans une institution, y compris la durée du renouvellement éventuel du contrat, ne peut excéder six ans.

Pour être engagé, le candidat retenu doit :

- être disponible pour l'emploi à court terme (au plus tard 3 mois après l'offre d'emploi) ;
- produire les références de caractère appropriées quant à son aptitude à l'exercice des fonctions (extrait de casier judiciaire ou attestation équivalente, datant de moins de six mois) et une déclaration en relation avec des intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à son indépendance ;
- être physiquement apte à effectuer les tâches.

Le montant de la rémunération peut être consulté dans le tableau qui figure à la référence suivante :

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C_202404112

Contact

Nom	Numéro téléphone	Adresse courriel
Juan Carlos González	(+352) 4303 2623	Juan-Carlos.Gonzalez@curia.europa.eu